

Adresse du bureau de paix et de conciliation du district de Lisieux (Calvados), lors de la séance du 2 brumaire an III (23 octobre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse du bureau de paix et de conciliation du district de Lisieux (Calvados), lors de la séance du 2 brumaire an III (23 octobre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIX - Du 18 vendémiaire au 2 brumaire an III (9 au 23 octobre 1794) Paris : CNRS éditions, 1995. p. 373;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1995_num_99_1_17945_t1_0373_0000_2

Fichier pdf généré le 07/10/2019

Citoyens représentans,

Nous avons lu avec attendrissement l'adresse de la Convention nationale au Peuple français; les principes qu'elle respire lui préparent un gouvernement sage, un gouvernement paisible, qui doit à jamais assurer son bonheur : depuis que Robespierre n'existe plus, ce tigre altéré de sang, ce monstre mis sur la terre pour la honte du genre humain, ce qui s'offre continuellement à nos regards, c'est la justice, c'est la vertu, chaque jour voit découler sur nous quelques nouveaux bienfaits. Mais, citoyens représentans, il est une grande vérité que nous ne pouvons vous taire, notre conscience nous en fait un devoir, les continuateurs de Robespierre respirent encore, les vils intrigants ne sont pas anéantis, les hypocrites sous le masque trompeur d'un faux patriotisme ne sont pas dévoilés, d'autres scélérats, violans les droits les plus sacrés, ont immolé à leur ambition, à leur ressentiment, à leur vengeance les patriotes les plus purs et les plus irréprochables, leurs crimes peuvent-ils rester impunis? Loin de vous pour toujours les hommes de sang indignes du nom d'homme; loin de nous les traîtres qui auroient l'audace de vouloir attenter à l'autorité suprême que nous avons déposé en vos mains, jurons de ne reconnoître que vous seuls, représentans, et de verser pour votre défense jusqu'à la dernière goutte de notre sang, continués vos glorieux travaux, qu'aucun obstacle ne vous arrête, faites briller les sciences et les arts, encouragez et protégez le commerce, que le négociant français puisse encore d'un trait de plume se faire entendre au bout de l'univers, l'Europe vous contemple, l'Europe pénétrée d'admiration, un jour se glorifiera d'avoir pour modèle la Convention nationale.

Vive la République, vive la Convention.

DIOT, MOREL, *juges de paix*
et onze signatures.

o

[Les membres composant le bureau de paix et de conciliation du district de Lisieux, à la Convention nationale, du 29 vendémiaire an III] (79)

Liberté Egalité

En recevant l'adresse aux français dont les principes et les vues excitent l'admiration générale, nous nous empressons, citoyens représentans du Peuple, de vous témoigner que nous partageons les sentimens de reconnaissance dont tous les républicains sont pénétrés. Cette adresse est le gage assuré de la félicité publique à laquelle vous ne cessés de tendre par vos glorieux travaux.

(79) C 323, pl. 1384, p. 22. *Moniteur*, XXII, 302; *Bull.*, 7 brum..

Que n'est-il possible, citoyens représentans du Peuple, que vous soyés témoins de la sensation profonde que produit votre immortelle adresse. Vous seriez convaincus que tous les bons français sont ralliés à jamais à la Convention nationale par l'intérêt le plus vif et les plus justes motifs d'espérance. Permettez nous de joindre nos acclamations à celles de la République entière qui vous devra son salut et sa prospérité.

Suivi de sept signatures.

[Les membres composant le tribunal du district de Lisieux, à la Convention nationale, du 28 vendémiaire an III] (80)

Liberté Egalité

Représentans du Peuple,

Nous venons de consigner sur nos registres votre adresse au peuple français. Les vérités éternelles qu'elle proclame, les grands principes qu'elle consacre et les fermes et justes résolutions qu'elle annonce, vont, n'en doutés pas, rallier autour de vous la masse imposante et toujours juste du peuple qui ne connut jamais d'autre point de ralliement que ses repréentans.

Cependant, au milieu de la joye universelle que produit cette adresse, des réclamations et des plaintes se font entendre jusqu'à vous.

Quelques intrigants démasqués, quelques fripons pris la main dans le sac et quelques ignorants qu'on force à écouter, jettent les hauts cris; selon eux tout est perdu, la contrerévolution est à l'ordre du jour, parcequ'ils ne dominent plus, parceque le Peuple las de leur tyrannie se rallie avec énergie aux principes de justice que vous proclamés et pratiqués chaque jour.

Citoyens représentans, vous appréciez à leur juste valeur ces clameurs insensées, nous vous assurons, nous, avec confiance que l'esprit public de notre district est excellent, que la confiance dans la Convention nationale y est sans bornes, que chacun y désire le maintien du gouvernement révolutionnaire comme la seule mesure propre à achever la révolution et afin, d'ailleurs, de l'employer avec justice contre ceux qui en ont si cruellement abusé.

Représenants, restés fermes à votre poste, achevés le grand oeuvre que vous avés si heureusement commencé et comptés sur la reconnaissance et l'inviolable attachement de tous les français.

Vive la République. Vive la Convention nationale.

LOISEL, *président*,
BRILLE, *commissaire national*
et cinq autres signatures.

(80) C 323, pl. 1384, p. 13. *Moniteur*, XXII, 302; *Débats*, n° 759, 447-448.